

LEVEAU, Rémy ; MOHSEN-FINAN, Khadija (sous la direction de), *Musulmans de France et d'Europe*, Paris : cnrs Éditions, 2005, 187 p.

Marie Lejeune

DANS **MIGRATIONS SOCIÉTÉ** 2008/3-4 N° 117-118 , PAGES 235A À 244A

ÉDITIONS **CENTRE D'INFORMATION ET D'ÉTUDES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0995-7367

DOI 10.3917/migra.117.0235a

Date de mise en ligne : 01/12/2016

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-migrations-societe-2008-3-page-235a?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Centre d'Information et d'Études sur les Migrations Internationales.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

NOTES DE LECTURE

LEVEAU, Rémy ; MOHSEN-FINAN, Khadija (sous la direction de), *Musulmans de France et d'Europe*, Paris : CNRS Éditions, 2005, 187 p.

Cet ouvrage est une contribution au débat sur l'émergence de minorités musulmanes à l'intérieur de différents États européens (Allemagne, Danemark, Espagne, France, Grèce, Pays-Bas, Royaume-Uni) ainsi que de certains États de l'Europe balkanique, soulevant la question des enjeux de la constitution de sociétés multiculturelles et/ou multiconfessionnelles en Europe. Les modes d'articulation des espaces religieux et politiques ont connu de profonds changements qui, s'ils émergent à travers des débats similaires dans ces différents contextes nationaux, renvoient à des enjeux sociohistoriques singuliers. Dans le processus de recomposition des frontières nationales qu'implique l'émergence de la référence à l'islam de façon individuelle ou collective à l'intérieur de ces espaces, les institutions européennes apparaissent comme un acteur non négligeable — mais peut-être pas central — de ces nouvelles configurations.

Catherine Wihol de Wenden dresse un panorama de la situation économique, sociale et culturelle des descendants de migrants nord-africains en France, dont elle évalue le nombre à 2 millions. Les inégalités concrètes qui affectent les descendants de migrants se doublent d'un phénomène de stigmatisation qui prend appui sur une accusation de déficit d'allégeance à la République. L'auteur se focalise alors sur les conditions d'accès au politique et d'exercice de la citoyenneté pour ces acteurs. Ces conditions dépendent largement des changements qui affectent le droit des associations au début des années 80 et qui conduisent à la promotion d'une citoyenneté dont la légitimité prend appui sur le lieu de résidence et non sur l'appartenance nationale. Mais cette "nouvelle citoyenneté" tend parallèlement à s'inscrire dans les orientations des politiques de la ville qui favorisent le "faire-faire", par le recours à des médiateurs "ethniques" qui ont contribué à l'apparition d'une petite notabilité locale et d'une « *bourgeoisie ethnique* » au niveau national. Dans la continuité de ces évolutions des modes d'acception de la citoyenneté, la référence à l'islam vient couronner ce mouvement de désacralisation de l'allégeance nationale sur un mode unique. Ces deux mouvements parallèles contribuent à créer un clivage entre les mouvements associatifs dits "beurs" qui regroupent les élites issues de l'immigration d'une part, et les associations musulmanes fortes d'un ancrage local plus ample, d'autre part. On peut cependant nuancer cette opposition grâce à des études récentes ayant mis au jour la prolongation de ce phénomène de notabilisation à l'intérieur des mouvements associatifs de "jeunes musulmans" qui, dès leur création (vers la fin des années 80), se sont situés sur le terrain de la citoyenneté¹.

1. Cf. HAENNI, Patrick, *La France face à ses musulmans : émeutes, jihadisme et dépolitisation*, International Crisis Group, rapport Europe n° 172, 9 mars 2006.

Xavier Bougarel expose la situation ambivalente des musulmans de l'Europe balkanique qui se définissent tant vis-à-vis des minorités musulmanes d'origine extra-européenne que des Européens non musulmans. Le statut de l'islam dans les Balkans n'est pas partout le même. Cette religion peut être majoritaire dans certains espaces (Kosovo, Bosnie-Herzégovine) et minoritaire ailleurs (Bulgarie, Serbie-Monténégro, Macédoine). Comparés à la situation des minorités musulmanes en Europe occidentale, les ressorts des mobilisations de l'islam balkanique sont étroitement liés à la définition des identités nationales qui émergent avant et après la période communiste, et beaucoup moins à la reconnaissance de droits collectifs reliés à l'appartenance à l'islam ou aux pratiques religieuses.

La diaspora yougoslave et albanaise en Europe occidentale (en particulier en Allemagne) se distingue des autres minorités musulmanes (turques ou maghrébines) quant à la participation aux instances de représentations des musulmans dans ces cadres nationaux. Elle privilégie plutôt un islam invisible et des mobilisations identitaires qui passent par le soutien aux armées (UCK) et aux partis nationalistes pendant les conflits en ex-Yougoslavie et au moment de leurs règlements dans le but de faire reconnaître les nouvelles frontières territoriales de leur groupe dans le pays de départ.

Rémy Leveau analyse l'impact des attentats du 11 septembre 2001 sur les équilibres nationaux en Europe. Cette contribution se base sur l'analyse de sondages auprès de membres des communautés musulmanes et juives de France les interrogeant sur leur opinion vis-à-vis des chefs d'État (François Mitterrand, Saddam Hussein, Yitzhak Shamir, etc.). Il apparaît que dans chacun des cas « *les solidarités internationales [...] sont devenues un élément majeur mais non exclusif de leur rapport à l'État français* »². L'auteur distingue deux périodes. Avant le 11 septembre 2001 (pendant l'affaire du voile en 1989 et la première guerre du Golfe) les classes moyennes de ces deux communautés « *affirment leur allégeance à l'État* » en tant que « *partenaire principal de leur stratégie d'intégration* »³. À l'opposé, ceux qui se réclament de groupes développant des solidarités transnationales rejetteraient l'Occident au nom de l'islam. Après le 11 septembre 2001, « *l'activation des imaginaires et la construction des solidarités transnationales se précisent. Paradoxalement, elles restent dans le cadre d'une solidarité nationale qui rend légitimes les arbitrages opérés par les pouvoirs publics* »⁴. Pour Remy Leveau, l'accent est mis désormais sur l'incorporation par l'État français des enjeux internationaux dans la politique de mise en visibilité des communautés juives et musulmanes. Le mode d'allégeance nationale qui se dessine pour les acteurs de ces minorités repose sur une base individuelle mais il se double d'un « *nationalisme transnational* ». De la part des autorités, cela se traduit par une politique de re-

2. Page 55.

3. Page 52.

4. Page 51.

connaissance interne — la mise en place du Conseil français du culte musulman (CFCM) en 2003 — et, en retour, par la mobilisation sur la scène internationale des réseaux transnationaux et acteurs du CFCM « au service de l'État français » — prise d'otages de Français en Irak en 2004.

Vincent Geisser analyse l'émergence et la spécificité de l'islamophobie dans le contexte français en regard avec d'autres contextes européens. En prenant appui notamment sur les travaux des orientalistes Louis Massignon et Étienne Dinet, il affirme que la construction d'une peur partagée en Europe à l'égard du fait musulman émerge avec l'apparition des États-nations européens. La posture des Européens vis-à-vis du monde musulman passe d'« un universalisme tolérant à un universalisme méprisant », en s'inscrivant dans un rapport colons/colonisés. Vincent Geisser, qui ne s'inscrit pas dans les approches de sociologie des religions, met l'accent sur les « *soubassements culturels et idéologiques à partir desquels se développent les courants islamophobes* »⁵. En prenant appui sur les analyses d'Étienne Balibar et Pierre-André Taguieff, l'auteur affirme le caractère moderne du concept d'islamophobie qui, à l'image de l'antisémitisme, se construit dans le cadre d'un héritage post-révolutionnaire et universaliste. Alors que l'islamophobie a tendance à se définir en fonction du contexte international et tend à se déclinier à partir d'un registre essentiellement sécuritaire dans les autres pays européens (Espagne, Pays-Bas, Royaume-Uni), elle présente en France la spécificité d'être inscrite dans le débat public à partir des analyses menées par des intellectuels et journalistes qui se font les défenseurs de la laïcité républicaine. Pour Vincent Geisser, « *les leaders d'opinion (journalistes, éditorialistes, écrivains, essayistes et experts) sont les principaux vecteurs d'une islamophobie latente qui se réfugie derrière le droit à la critique des religions et la liberté de pensée pour véhiculer des représentations stigmatisantes à l'égard de l'islam et des musulmans* »⁶. En prenant appui sur les catégories de l'altérité produites par les majoritaires, Vincent Geisser introduit une perspective relationnelle dans l'analyse du fait musulman. En identifiant les contours du "nous", souvent tus dans de nombreuses recherches, cette perspective contribue à produire une analyse qui ne réifie ni l'islam ni les musulmans.

On pourrait nuancer la comparaison entre les populations juives et musulmanes concernant la constitution d'une « entité englobante » et qui fait référence à une culture ethnocoreligieuse. La réappropriation extrêmement circonstanciée et partielle de la dénomination « culture musulmane » — ou de toute référence à l'islam qui déborde des cadres de la religion — par les acteurs publics musulmans limite les conditions d'une analogie. En effet, malgré plusieurs tentatives avortées, il n'existe pas d'équivalent musulman du CRIF⁷,

5. Page 66.

6. Page 77.

7. Conseil représentatif des institutions juives de France.

organe dont les fonctions de représentation communautaire ont été partie prenante de sa conception⁸.

Valérie Amiraux se livre à une fine comparaison des réponses institutionnelles apportées aux demandes d'islam qui interrogent les dispositifs juridiques régulant les relations entre le religieux et le politique dans différents contextes européens. Ces demandes sont d'ordre collectif et individuel et elles concernent notamment les espaces scolaires et professionnels. Malgré l'incompétence de l'État en matière religieuse, la tendance générale est celle d'un plus large investissement des États dans les affaires religieuses. En dépit des tentatives de constitution d'organes de représentation du culte musulman (ou "des musulmans"), les nombreux conflits — internes (pour la constitution de *leadership*) et dans le face-à-face avec les pouvoirs publics — ont conduit à une perte de crédibilité de ces instances. Ainsi, on voit apparaître de nombreuses demandes individuelles qui se règlent devant les tribunaux (nationaux et européens) sans l'intermédiation de ces instances.

Franck Frégosi définit trois enjeux majeurs concernant la structuration de l'islam dans le contexte français : institutionnel, juridique et intellectuel. Le processus d'institutionnalisation de l'islam "par le haut" a permis de mettre au jour des situations d'ingérence des pouvoirs publics dans les affaires religieuses. L'auteur affirme cependant que ce processus électoral, par la nécessité de formuler des alliances, conduit à « une démocratisation progressive de la représentation religieuse de l'islam », reconnaissant les apports de l'imposition d'une organisation interne qui fonctionne sur la base du droit des associations. Sur le plan juridique, outre les pratiques culturelles et d'inhumation qui s'inscrivent dans le cadre des lois de 1885 et de 1905, cette contribution met au jour les conflits de normes qui interviennent autour du code de la famille. Son application pour les ressortissants étrangers dépend du statut personnel défini par le droit coutumier en vigueur en Algérie et au Maroc qui est inspiré du droit musulman. Dans les contextes français et européen, on tente de combler un tel écart par la réflexion des docteurs de la loi, tel Tareq Obrou, qui se fixent comme objectif d'adapter les règles émanant de la charia au contexte juridique et culturel français et européen en ayant recours aux avis juridiques (*fatwas*). D'un point de vue intellectuel, les débats s'organisent autour de la primauté de la référence normative prise en compte pour effectuer cet ajustement. Le cadre de référence est-il la laïcité ou la jurisprudence islamique ? La perspective de Tareq Obrou ne rejoint pas celle de Tariq Ramadan, qui met l'accent sur une conscience éthique qui doit être associée à l'engagement citoyen.

Les trois enjeux autour desquels Franck Frégosi définit la structuration de l'islam de France dressent, selon nous, le tableau des conditions d'émergence d'une élite musulmane qui s'attribue le rôle de fournir des repères aux autres musulmans en termes de pratiques religieuses et de définition de leurs besoins.

8. Cf. BENBASSA, Esther, *Histoire des Juifs de France*, Paris : Éditions du Seuil, 1997, 396 p.

On peut regretter que cette perspective, inhérente à la constitution d'une clé-ricature, ne soit pas prise en compte par l'analyse. En effet, les discours portés par ces leaders charismatiques ne peuvent pas être assimilés aux modes d'appropriation de l'islam par ceux auxquels ils s'adressent. De même, au-delà des justifications faisant référence à l'hétérogénéité de la communauté musulmane et au caractère conflictuel des différentes tendances en son sein évoquées par les pouvoirs publics, on peut s'interroger sur la construction de ce discours public qui a pour effet indéniable de faire de l'intervention de l'État une nécessité, un État qui assume ainsi la fonction de conciliateur⁹.

L'analyse de Vincent Geisser et de Khadija Mohsen-Finan sur les mobilisations religieuses dans l'espace scolaire a le mérite d'articuler les modes d'identification juvénile dans l'espace scolaire à la spécificité du recours à l'islam. La mobilisation de l'islam relève, aux yeux de ces deux auteurs, d'une affirmation identitaire qui cristallise en son sein de nombreux enjeux en termes de positionnements éthiques et moraux individuels et collectifs. S'ils ne se focalisent pas seulement sur les prescriptions religieuses en matière de pratique rituelle, les élèves musulmans intègrent ces prescriptions dans un ensemble d'orientations éthiques et morales qui peuvent appartenir à différents registres. « *L'une de nos hypothèses de travail est que l'utilisation du référent religieux dans l'espace scolaire relève davantage d'un mode de dénonciation des problèmes sociaux que d'un mode de positionnement. Nous sommes davantage en présence d'une islamité narrative que d'une islamité vécue sur un mode empirique* »¹⁰. Au lieu d'appréhender ces manifestations de l'islam comme des actes prosélytes, les auteurs prennent appui sur l'analyse de Marcel Gauchet pour construire un cadre théorique permettant de mettre au jour les enjeux identitaires du pluralisme confessionnel faisant de la religion l'affirmation d'une identité au même titre que d'autres identités collectives.

La contribution de Sophie Body-Gendrot s'inscrit dans une démarche de propositions de réformes destinées à la Police nationale française et qui mettent l'accent sur la question des discriminations comme thème transversal (à traiter dans le cadre des formations et à mettre en pratique au niveau des recrutements des fonctionnaires de police). Du point de vue de l'auteur, en France, la mise en place de ces réformes est entravée par une tradition centralisatrice qui peine à conduire à une meilleure reconnaissance par l'État de la réalité concrète des discriminations. Elle se double d'une impossible assimilation de la Police nationale au statut de service public, étant donné que la police est considérée comme « *une institution au-dessus de la société civile et n'a pas à lui rendre de compte pour tirer sa légitimité* »¹¹.

9. Cf. AMSELLE, Jean-Loup, "Le multiculturalisme à la française ou l'exclusion positive", *Histoire et Anthropologie*, n° 17, juillet-décembre 1998, pp. 13-18.

10. Page 126.

11. Page 134.

Néanmoins, il est malaisé de cerner dans cette contribution le point de vue qu'adopte l'auteur. La perspective sociohistorique permettant d'analyser la police française est peu à peu abandonnée au profit d'une approche qui se traduit en termes d'actions réciproques entre deux catégories d'acteurs (les fonctionnaires de police de base et les jeunes d'origine étrangère) appréhendés comme parties prenantes d'un "jeu de miroir" dont sont évacuées les relations de domination. On s'étonne de voir opposer une violence « réelle » des jeunes issus de l'immigration à une « violence symbolique » qui caractériserait les inégalités de traitement opérées par la police.

Alors que Sophie Body-Gendrot prend appui sur la définition de Véronique De Rudder concernant les enjeux des hiérarchisations ethniques — « un processus de construction de frontières et de "désignation" au sein des hiérarchisations mettant implicitement en cause le pouvoir »¹² — on peine à saisir pourquoi cette citation est illustrée par l'extrait d'un rapport qui use des catégories "raciales" (Noirs et Maghrébins) pour expliquer la peur des policiers : « À la décharge des policiers, il faut reconnaître qu'exercer son métier dans les quartiers où la mixité sociale n'existe pas et où sont concentrés des habitants originaires du Maghreb ou des Noirs comme au Val-Fourré, à Chanteloup-les-Vignes, aux Mureaux pose nécessairement des problèmes particuliers. Les jeunes gens qui vivent dans ces quartiers dégradés sont fortement stigmatisés et dévalorisés »¹³. De même, les explications fournies par un commissaire sur les causes de l'agressivité des jeunes ne font pas l'objet d'une contextualisation, alors que l'on trouve dans le texte, de manière isolée, des discours élaborés par les victimes de ces violences sur leur propre interprétation de ces situations.

La contribution de Farhad Khosrokhavar rend compte d'une enquête menée sur un terrain peu étudié : la pratique de l'islam en prison. Dans ce contexte spécifique, les conditions d'exercice du culte semblent là aussi peu avantageuses pour les musulmans comparativement aux détenus se reconnaissant dans les autres confessions. De même, l'opposition entre l'espace public et l'espace privé au sein de cette institution contribue à rigidifier les réglementations en matière de tenues vestimentaires autorisées dans l'espace commun (par exemple, le port du voile ou de djellabas n'est toléré que dans les cellules).

Si les jeunes hommes d'ascendance nord-africaine sont surreprésentés parmi la population carcérale, ils tendent à mobiliser l'islam pour d'autres enjeux que les questions proprement religieuses (comme le soulignaient Vincent Geisser et Khadija Mohsen-Finan à propos de l'institution scolaire). L'islam opère ici des fonctions de revalorisation individuelle et collective et peut

12. Page 137. Extrait de DE RUDDER, Véronique ; POIRET, Christian ; VOURC'H, François, *L'inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve*, Paris : Presses universitaires de France, 2000, 213 p. (voir p. 31).

13. Page 139. Extrait de KHERFI, Yazid, printemps 2002. Séance de travail. Voir KHERFI, Yazid ; LE GOAZIOU, Véronique, *Repris de justice*, Paris : Ed. Syros, 2000, 186 p.

constituer une ressource de contestation de l'ordre interne par l'improvisation de prières collectives, par exemple.

Les différentes contributions rassemblées dans cet ouvrage abordent la situation des musulmans d'Europe en prenant appui sur des représentations de l'islam et des musulmans véhiculées par les médias, les pouvoirs publics et les intellectuels. Elles permettent de saisir les dynamiques globales qui parcourent le processus d'émergence des sociétés multiculturelles en Europe. On peut cependant regretter que les va-et-vient et les confrontations entre deux perspectives, celle d'acteurs musulmans situés dans leur contexte, d'une part, et celle des pouvoirs publics et des médias, d'autre part, ne soient pas davantage au centre de l'analyse.

Marie LEJEUNE (URMIS-Paris 7)

GASTAUT, Yvan, *Le métissage par le foot. L'intégration, mais jusqu'où ?*, Paris : Éditions Autrement, 2008, 184 p.

Depuis la victoire de l'équipe de France de football lors de la coupe du monde de 1998, l'Hexagone est passionnément conquis par ce sport, beaucoup plus qu'auparavant, quand l'élite française surtout le critiquait comme une forme de divertissement ou de détachement de la réalité quotidienne. Malgré les fleuves d'encre et les flots de parole qui, à chaud, ont à l'époque coulé dans les périodiques ainsi que dans maintes émissions radiophoniques et télévisées, l'impact social, historique et identitaire de la soirée « *enchantée* » du 12 juillet 1998 n'avait pas encore fait l'objet d'une étude sérieuse « à froid », capable de révéler toutes les implications d'un phénomène à tort sous-estimé.

Yvan Gastaut, historien très attentif aux domaines les plus oubliés du récit historique, comme l'immigration, le sport et la musique, est finalement convaincu que « *le football, vecteur d'identité, a acquis une place prépondérante dans l'espace public au tournant du siècle. Impossible désormais d'ignorer que les enjeux du ballon rond constituent un prisme fécond pour l'analyse des sociétés contemporaines, et tout particulièrement de la question des recompositions identitaires consécutives à l'inévitable phénomène de brassage des populations* »¹. Tout au long de son ouvrage, en classant dans un ordre logique un matériel constitué principalement d'articles de journaux, il démontre avec lucidité les liens causals entre événement sportif, changement social, opinion publique, propos politiques et données économiques.

1. Page 166.

L'auteur ne craint pas d'avoir recours à la catégorie "événement" en histoire nonobstant la suspicion radicale de l'école structuraliste à l'égard de cette notion. Comme il existe des "structures" entraînant des événements ponctuels fruit d'un engrenage composé de facteurs multiples, il existe également des événements ponctuels en mesure de donner "une accélération" à l'histoire et de la modifier d'une façon telle qu'il est ensuite permis de parler d'un "avant" et d'un "après" le fait remarquable.

L'événement clé analysé par Yvan Gastaut dans son étude est d'abord la victoire française à la coupe du monde de football de 1998, le succès du Onze de France à la coupe d'Europe de 2000 étant ensuite traité comme son prolongement. Le match amical entre la France et l'Algérie du 6 octobre 2001 au stade de France représenterait, en revanche, l'« *anti-12 juillet* » remettant en question toute conviction positive sur l'intégration des personnes « *issues de l'immigration* ».

"Après" donc la finale France-Brésil de 1998, le débat sur la diversité culturelle penche soudainement du côté opposé aux propos du Front national. L'équipe « *Black Blanc Beur* », accusée de ne pas avoir chanté *La Marseillaise*, se montre capable depuis 1996 d'exploits remarquables et offre « *le visage symbolique d'un brassage efficace* »². La nuit du 12 juillet 1998 la France vit un moment qui relève de l'enchantement : les problèmes économiques, mais surtout les tensions sociales ainsi qu'un sentiment profond d'années d'humiliations et de défaites s'effacent subitement pour laisser place au partage fraternel de la grande émotion suscitée par le succès, de retour au centre du monde, de réussite nationale. Zinédine Zidane, enfant d'Algériens de Marseille, est acclamé aux cris de « *Président !* » par la foule massée sur les Champs-Élysées. Le "peuple", à l'unisson, descend dans les rues tandis que chaque homme ou femme politique se déclare enthousiaste et veut parrainer la victoire. Nombre d'intellectuels acclament la réussite de « *l'intégration à la française* », comparant l'équipe métisse championne du monde à la *Mannschaff* allemande si peu représentative de la réalité multiethnique de son pays. Les clubs de football connaissent immédiatement un boom du nombre de leurs adhérents, alors que les médias annoncent que le chômage décroît, que la production nationale augmente...

Du point de vue des migrants, l'« *effet Zidane* » apporte de véritables conversions. Les sondages illustrent une progression de la bienveillance des Français vis-à-vis des étrangers et un recul sensible du racisme. Charles Pasqua, ministre signataire des fameuses lois de 1993 rendant très précaire la condition des étrangers sur le territoire français, estime qu'une France si forte peu bien se permettre de régulariser les sans-papiers. Jean-Marie Le Pen, plutôt embarrassé, minimise la portée de l'événement en affirmant qu'il ne s'agit pas de la victoire d'une équipe "métisse" : selon lui, seul le Onze du Brésil pourrait se revendiquer du métissage. Alain Juppé — alors Premier ministre

2. Page 28.

lors de l'irruption de la police dans l'église Saint-Bernard à coups de hache sur la porte — considère, à son tour, qu'il est temps d'aborder différemment la question de l'immigration et propose aux personnalités politiques un « cessez-le-feu sur l'immigration ».

La “déconfiture” de cette idylle entre l'opinion publique et l'idéal d'une société métisse harmonieuse se produira lors du match France-Algérie du 6 octobre 2001 au stade de France, au lendemain des attaques d'Al-Qaïda contre les tours du World Trade Center de New York. À la veille de ce match amical, le gouvernement socialiste de Lionel Jospin aurait facilité l'achat de billets aux jeunes des “quartiers sensibles” nés de parents d'origine algérienne afin de célébrer un moment fort de réconciliation après la guerre d'Algérie. Cela semble avoir plutôt produit l'effet contraire : le stade, rempli surtout de supporters de l'équipe algérienne, a sifflé *La Marseillaise*, conspué les Bleus et n'a pas vu la fin régulière de la rencontre suite à l'irruption sur le terrain de groupes au cri de « Vive Ben Laden ! ».

Le moment sportif s'est vite transformé en une affaire aux enjeux négatifs multiples et s'est vu coller l'étiquette d'image représentative du « fiasco de l'intégration », notamment des populations musulmanes. L'impact de ce fiasco, combiné à d'autres facteurs, culminera avec le “séisme” de l'élection présidentielle de 2002, avec la présence de Jean-Marie Le Pen au deuxième tour face à Jacques Chirac.

Le “ballon rond” semble donc avoir plus de pouvoir que ce que les sciences humaines ont eu parfois l'habitude de croire. Il peut tout autant accélérer certains processus que les ralentir, voire les entraver.

Luca MARIN

GRUPE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN DES IMMIGRÉS, *Le guide de l'entrée et du séjour des étrangers en France*, Paris : Éd. La Découverte, 2008, 348 p.

Chaque année, le Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI) publie *Le guide de l'entrée et du séjour des étrangers en France*, un outil précieux pour tous ceux qui abordent le système juridique français dans son traitement des flux migratoires et des demandes d'asile. Depuis la célèbre ordonnance du 2 novembre 1945 régissant le statut des étrangers dans l'Hexagone, maintes modifications ont été apportées à ce texte en fonction de la politique gouvernementale du moment : dans la pratique, à partir des années 1970 au moment de la crise du pétrole et de la suspension officielle de l'« importation de main-d'œuvre étrangère », et dans la forme à partir de la “loi Bonnet” de 1980.

Un bref et éclairant historique de l'évolution de la législation en matière d'immigration est proposé au début du *Guide*, de 1945 à l'instauration de tests ADN pour les demandeurs du regroupement familial, proposée à l'Assemblée nationale par le député (UMP) Thierry Mariani en septembre 2007. La prolifération législative des trois dernières décennies en matière d'entrée et de séjour des étrangers témoigne de la vivacité du débat politique sur l'immigration et, pour ce qui est des années 2000, du glissement des priorités au sein de l'Union européenne des problématiques d'intégration vers la « maîtrise des flux migratoires ». Cette prolifération contraint le nouveau *Guide* du GISTI à paraître sans trop pouvoir prendre en compte l'énorme évolution du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) du 21 novembre 2007.

Le *Guide* n'est pas simplement un résumé législatif en langage compréhensible pour les non-initiés. S'il s'était cantonné dans ce rôle, il aurait déjà eu un très grand mérite, vu le nombre incroyable de renvois aux textes officiels. Mais ce "recueil" devient un véritable "manuel" en rassemblant nombre de précieuses notes de terrain. L'ouvrage est le fruit d'un travail militant d'accompagnement direct des étrangers dans leurs démarches complexes et compliquées dans un milieu administratif où le manque de connaissances existe des deux côtés du guichet, tant chez les immigrés que chez le personnel chargé du traitement de leurs dossiers. Le lecteur demeure admiratif face à la précision et à l'abondance de détails, tout en ayant entre les mains un ouvrage au format de poche, très pratique y compris sous cet angle.

La lecture de ce texte n'est pas destinée à être faite en continu, mais plutôt selon les besoins juridiques des usagers. Cependant, malgré le handicap de la lourdeur, inhérent à tous les recueils législatifs, dans le cas présent une lecture en continu est très profitable pour comprendre comment les lois sont le fruit d'une politique parfois plus soucieuse de son image que de son efficacité et comment le silence sur les moyens de défense des droits des immigrés est le moyen le plus courant pour bloquer l'avancement des dossiers. Le GISTI étant une référence en matière juridique en France (sans parler de ses liens avec d'autres organismes en Europe), il accomplit une action de veille sur la transparence législative actuelle et personne ne s'étonne que parfois il devienne la cible d'attaques politiques.

Très riche dans sa globalité, le *Guide* l'est moins dans la partie consacrée aux adresses utiles, qui mériterait d'être développée dans l'édition 2009.

Luca MARIN